



## Proposition de vœu collectif contre l'ouverture à la concurrence des barrages hydrauliques

*Paris, Porte de Versailles, le 22 novembre 2018*

Mesdames et Messieurs les Maires de France,

Si rien n'est fait dans les prochaines semaines, nos barrages hydrauliques seront livrés aux intérêts privés alors que les sécheresses à répétition montrent le caractère hautement stratégique de cette ressource en eau, et que toutes les études montrent que les coûts pour l'utilisateur seront augmentés. Par ailleurs, une baisse de la fiabilité du réseau électrique et une dégradation de la sûreté des grands barrages sont à attendre.

En 2018, SUD-ÉNERGIE a recueilli la parole de très nombreux experts – militants ou non – et cadres dirigeants pour construire un argumentaire technico-économique détaillé contre cette ouverture à la concurrence. Nous avons présenté ce travail à la Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale le 16 mai 2018, autour de Marie-Noëlle Battistel. Nous l'avons présenté, depuis, à de nombreux acteurs du débat, politiques comme médiatiques (PC, EELV, PS, LFI, LREM, LR, Génération Écologie, Génération·S, la plupart du temps à l'Assemblée ou au Sénat / le Monde Diplomatique, Médiapart, Libération, Bastamag, Reporterre...)

**CE TRAVAIL (rapport, cahier d'acteurs, auditions...) EST DISPONIBLE SUR INTERNET :**

<http://www.sudenergie.org/site/2018/06/3819/>

**EN TANT QU'ÉLU·E, VOTRE RÔLE EST DÉCISIF POUR EMPÊCHER LE BRADAGE DE CE BIEN PUBLIC**

Cette perspective de mise en concurrence choque de nombreux élus de tous bords, en particulier les élus locaux. Aussi nous vous joignons au dos une proposition de vœu, à faire voter dans vos conseils municipaux ou dans vos communautés de communes, à adresser ensuite en Préfecture pour qu'elle le transmette au Gouvernement et au Parlement. Le vœu proposé ici est une synthèse de celui voté par la Métro grenobloise le 6 avril 2018 avec les conclusions de notre rapport. Pour vous aider à adapter ce vœu aux problématiques de vos communes, le cas échéant, vous pouvez contacter Anne Debrégeas ([anne.debregeas@gmail.com](mailto:anne.debregeas@gmail.com) - 06 83 55 10 47) ou Philippe André ([philipe.andre@free.fr](mailto:philipe.andre@free.fr) - 06 51 76 05 10).

Beaucoup d'entre vous ont déjà fait un vœu. Mais à notre connaissance, seul le gouvernement possède l'ensemble des vœux émis. Nous vous proposons de rassembler l'ensemble de votre travail collectif passé et à venir (si nos arguments vous touchent) pour pouvoir régulièrement en informer la presse et les formations politiques qui nous sollicitent, ainsi que tous les maires qui nous auront contactés.

Pour cela, un petit geste très simple : envoyez-nous vos vœux validés en délibération municipale, passés ou à venir, à l'adresse internet suivante : [contact@sudenergie.org](mailto:contact@sudenergie.org)

## PROPOSITION DE VŒU MUNICIPAL

Le 22 octobre 2015, la Commission européenne a adressé une mise en demeure à la France, l'enjoignant d'accélérer l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité et notamment des concessions hydroélectriques, arrivant progressivement à échéance.

**L'hydro-électricité représente de loin la première source d'énergie renouvelable en France. Au-delà de l'hydro-électricité, les réserves d'eau douce de surface que constituent ces barrages sont un bien de plus en plus précieux et stratégique:** les projections climatiques annoncent une raréfaction drastique de la ressource en eau et une aggravation des étiages dans les prochaines décennies, particulièrement dans le SUD de la France.

Ainsi, au-delà d'être un élément essentiel du système électrique, ces réserves en eau peuvent répondre à de nombreux usages, pour certains appelés à augmenter tandis que la ressource diminue : agriculture, tourisme sur les lacs pleins en été, loisirs de rivières, navigation fluviale, refroidissement des centrales nucléaires, autres besoins industriels... On parle ainsi d'un multi-usage de l'eau, dont le principe d'arbitrage doit rester le bien commun et non la recherche de profit.

Si la mise en concurrence de nos barrages devait être mise en œuvre, elle menacerait l'intérêt général sur nombre d'aspects essentiels :

### 1) Sur le multi-usage de l'eau :

- **Des enjeux stratégiques confiés à des intérêts privés, éventuellement étrangers, et des cahiers des charges impossibles à écrire :** la raréfaction de la ressource en eau va poser des problèmes d'arbitrage entre usages de plus en plus complexes, lourds de conséquences, imprévisibles aujourd'hui. Pour l'instant, EDF assume ses missions dans un esprit de service public et consent à garantir un partage de la ressource en eau pourtant très souvent absent des cahiers des charges originaux de ses concessions. Avec le changement climatique, nul ne sait quels seront les contraintes et les besoins induits dans les décennies qui arrivent. Pourtant, la mise en concurrence obligerait dès aujourd'hui à écrire ces contraintes en termes durables (on parle aujourd'hui de concessions à 30 ou 40 ans pour les barrages), dans des cahiers des charges. Toutes les contraintes non anticipées se traduiront systématiquement par des conflits juridiques longs, des négociations coûteuses, et des amendes fortes pour compenser les contraintes imprévues. De plus, les services de l'État ne sont pas grésés, comme dans certains pays, pour palier EDF dans les missions de service public qu'elle assure aujourd'hui (notamment les missions et l'innovation liées à la sûreté et au partage de la ressource en eau).

### 2) Sur le système électrique (hydro-électricité) spécifiquement :

- **Les coûts pour l'utilisateur :** la gestion du système électrique, qui doit garantir l'équilibre parfait entre production et consommation en temps réel, est d'une complexité extrême ; l'hydro-électricité en est le cœur. Toute multiplication d'acteurs entraînerait une désoptimisation économique certaine et démontrable, engendrant la hausse des coûts de production de l'électricité, qui serait inévitablement reportée in fine sur les usagers ;
- **La stabilité du réseau électrique :** l'hydro-électricité représente le poumon du système électrique, par ses propriétés uniques de flexibilité et de stockage. Ces propriétés sont appelées à être de plus en plus importantes avec le développement des énergies renouvelables intermittentes. Elles sont déjà un élément essentiel à la stabilité du réseau électrique, notamment pour éviter les black-outs et l'appel trop fréquent à des moyens thermiques polluants.

### 3) Sur les autres impacts sociétaux :

- **La sûreté des barrages :** les barrages sont des ouvrages hautement sensibles, pouvant mettre en danger de très nombreuses vies humaines. Dans un univers concurrentiel, la tentation serait grande de restreindre la maintenance, et de minimiser les investissements liés à la sûreté, jugés non productifs. Le monde concurrentiel ne sait gérer ni le temps long, ni les investissements colossaux qui sont une spécificité essentielle de nos barrages ;
- **Leur impact environnemental :** il serait également très tentant de faire l'impasse sur des travaux écologiques (passes à poisson...) non rentables ou demandant une coordination forte entre barrages (ex : opérations de « chasse » des limons...).
- **Leur impact économique :** l'hydro-électricité représente 6000 emplois directs, dont 1500 emplois d'ingénierie et R&D associées qui sont déjà à la taille critique, et seraient menacés par la multiplication des acteurs. Ce sont également 25 000 emplois induits ; or, rien ne nous dit que des opérateurs étrangers préféreraient pour la maintenance des ouvrages des entreprises locales intégrées, dans les régions reculées de nos barrages, aux interlocuteurs qu'ils apprécient déjà dans leur propre pays.
- **Non-réciprocité et indépendance énergétique :** la France est le seul pays à ouvrir ses barrages à la concurrence et à en permettre l'accès à des acteurs étrangers, faisant l'impasse sur l'indépendance énergétique nationale, pourtant mise en avant pour justifier le développement du parc nucléaire.

Pour réussir la transition énergétique, les réserves en eau que constituent les barrages sont un bien stratégique précieux dans un contexte de changement climatique. C'est pourquoi le Conseil municipal / métropolitain :

- Demande que les réserves en eau soient considérées comme un bien public stratégique, donc confiées à la Puissance Publique et guidées par l'intérêt collectif ;
- Demande au Gouvernement de produire une étude économique des gains et coûts attendus de cette ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques ;
- Demande la mise en place d'une large concertation à ce propos qui devra notamment permettre de renforcer l'association des collectivités locales mais également des usagers dans le cadre des concessions hydro-électriques futures ;
- Demande un moratoire sur l'ouverture à la concurrence des barrages en attente des résultats de l'étude et de la concertation.